

Département de la Somme
Commune d'Oresmaux

Rue de l'École – 80160
Arrondissement d'Amiens - Canton d'Ailly sur Noye
☎ 03.22.42.02.17 - ✉ mairie.oresmaux@orange.fr

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Séance du Jeudi 4 Juillet 2024

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

Date d'affichage du P.V. : 11 juillet 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 9 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : Mme MATIFAS Amélie (donne procuration à Mme PÉRONNE Michèle) ; M. CUVILLIER Guillaume, M. CAZIN Julien.

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; M. LEROY Alexandre

Secrétaire de séance : Madame GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

Ordre du jour :

- 1°) Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal
- 2°) Demande de subvention Fonds Vert
- 3°) Actualisation des statuts de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- 4°) Changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Madame GARNIER Martine est élue secrétaire de séance.

1°) VALIDATION DU CARACTÈRE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à trois jours francs au moins avant le jour de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 1^{er} juillet, soit deux jours francs avant la séance extraordinaire du 4 juillet 2024.

Madame le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient au dépôt rapide d'une demande de subvention « Fonds Vert ».

VU l'exposé de Madame le Maire,

CONSIDÉRANT l'urgence au regard de la demande de subvention,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal.

2°) DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS VERT

- Vu la délibération n° 16/2024 du 4 Juillet 2024 ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation, mise aux normes et rénovation thermique du café de la place.

Pour un montant total du projet estimé à 519 371 € HT

Correspondant au chiffrage présenté par : AAG ARCHITECTE

Elle précise que dans le cadre du Fonds Vert pour la « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », la commune peut bénéficier d'une subvention.

Elle demande donc l'accord des conseillers afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention sur la plateforme dématérialisée.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent Madame la Maire à déposer une demande de subvention Fonds Vert sur la plateforme dédiée et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

3°) ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST

- Vu la délibération 16/2024 du 4 Juillet 2024 ;

Madame le Maire informe les conseillers que lors du Conseil Communautaire du 8 Avril 2024, il a été approuvé les nouveaux statuts de la CC2SO avec l'ajout des dernières compétences prises soit :

- la mobilité
- la GEMAPI : les items 4,11 et 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement
- l'assainissement

Dorénavant, il appartient à chaque commune de la Communauté de Communes de se prononcer sur l'actualisation de ces statuts.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de s'abstenir à l'unanimité.

4°) CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

- Vu la délibération n° 16/2024 du 4 Juillet 2024 ;

Madame le Maire précise que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare à l'unanimité :

- favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».
- défavorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Questions diverses :

RPQS Eau potable : Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du service public eau potable pour l'année 2023.

Festivités des 13 et 14 Juillet : Madame le Maire et les conseillers organisent les préparatifs pour les festivités de la fête nationale.

La séance est levée à 20h45.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more stylized and appears to be 'F. Simon'. The signature on the right is simpler and appears to be 'M. [unclear]'. Both signatures are written over a horizontal line.